

> Circulaire CPL

n°1247
Jeudi 7 avril 2016

NOTES EXPLICATIVES DE LA NOMENCLATURE COMBINÉE DE L'UNION EUROPÉENNE

PRÉPARATIONS À BASE DE LUBRIFIANTS DE SYNTHÈSE

> Le Journal officiel de l'Union européenne C 121 du 6 avril 2016 a publié une modification des notes explicatives de la nomenclature combinée (NC) de l'Union européenne, dont la dernière version a été publiée au J.O.U.E. C 76 du 4 mars 2015.

Cette modification a pour objet d'insérer, à la page 167, la mention suivante après le texte de la note explicative relative à la **sous-position «3403 19 90 autres»** de la NC :

«Cette sous-position comprend, entre autres, les préparations à base de lubrifiants de synthèse. En particulier, il s'agit de préparations à base d'un ou plusieurs des constituants suivants :

- poly(alfa-oléfines) ou polyisobutylènes dont moins de 60 % en volume distillent à 300 °C rapportés à 1 013 millibars par application d'une méthode de distillation à basse pression,
- alkylaromatiques à longue chaîne,
- esters,
- polyglycols,
- silicones.»

> Rappelons que les notes explicatives élaborées par la Commission européenne :

- contribuent à l'interprétation de la portée des différentes positions tarifaires sans avoir de valeur juridiquement contraignante ;
- sont à lire en complément des notes explicatives du système harmonisé (NESH) publiées par l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

> Figurent ci-après :

- l'extrait du J.O.U.E. C 121 du 6 avril 2016 ;
- la page 167 des notes explicatives.

Le Président,
Frank TIRAVY

NOTES EXPLICATIVES DE LA NOMENCLATURE COMBINÉE DE L'UNION EUROPÉENNE

(J.O.U.E. du 6 avril 2016)

(2016/C 121/03)

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), deuxième tiret, du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil ⁽¹⁾, les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne ⁽²⁾ sont modifiées comme suit:

À la page 167, le texte suivant est inséré après le texte actuel de la note explicative relative à la sous-position «**3403 19 90 autres**» de la NC:

«Cette sous-position comprend, entre autres, les préparations à base de lubrifiants de synthèse. En particulier, il s'agit de préparations à base d'un ou plusieurs des constituants suivants:

- poly(alfa-oléfines) ou polyisobutylènes dont moins de 60 % en volume distillent à 300 °C rapportés à 1 013 millibars par application d'une méthode de distillation à basse pression,
- alkylaromatiques à longue chaîne,
- esters,
- polyglycols,
- silicones.»

⁽¹⁾ Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1).

⁽²⁾ JO C 76 du 4.3.2015, p. 1.

NOTES EXPLICATIVES DE LA NOMENCLATURE COMBINÉE DE L'UNION EUROPÉENNE

(2015/C 076/01)

Publication faite en vertu de l'article 9 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun ⁽¹⁾

(J.O.U.E. du 4 mars 2015)

CHAPITRE 34 - page 167

SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES, PRÉPARATIONS POUR LESSIVES, PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES, CIRES ARTIFICIELLES, CIRES PRÉPARÉES, PRODUITS D'ENTRETIEN, BOUGIES ET ARTICLES SIMILAIRES, PÂTES À MODELER, «CIRES POUR L'ART DENTAIRE» ET COMPOSITIONS POUR L'ART DENTAIRE À BASE DE PLÂTRE

- 3401** Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents
- 3401 11 00** de toilette (y compris ceux à usages médicaux)
Relèvent de la présente sous-position les produits décrits dans les notes explicatives du SH, n° 3401, partie I, septième alinéa, chiffre 1 et les produits de toilette visés aux parties II et IV de ces mêmes notes explicatives.
- 3401 20 90** autres
Relèvent notamment de cette sous-position les savons liquides ou pâteux.
- 3401 30 00** Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon
Voir les notes explicatives du SH, n° 3401, partie III.
- 3403** Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
- 3403 19 90** autres
Cette sous-position comprend notamment les préparations pour la lubrification des machines, appareils et véhicules.
Relèvent de cette sous-position les préparations visées dans les notes explicatives du SH, n° 3403, premier alinéa, lettre A, contenant en poids moins de 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.
Ne relèvent pas de cette sous-position les préparations de l'espèce contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux. Si ces huiles sont les constituants de base, les préparations relèvent des sous-positions 2710 12 11 à 2710 19 99; dans le cas contraire, elles relèvent de la sous-position 3403 19 10.
- 3403 91 00** autres
et
3403 99 00 Ces sous-positions reprennent les préparations du genre de celles visées dans le libellé du n° 3403, qui ne contiennent pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux. Les termes «huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux» s'entendent des produits définis à la note 2 du chapitre 27.
Entrent par exemple dans ces sous-positions:
1. les préparations lubrifiantes composées de bisulfure de molybdène et polypropylène-glycol et autres préparations lubrifiantes à base de bisulfure de molybdène, même concentrées ou présentées sous forme de crayons, bâtonnets, plaquettes, feuilles et similaires;
 2. les préparations pour le démoulage constituées par une dispersion aqueuse de cire de polyéthylène et de savon d'un aminoalcool;
 3. les préparations lubrifiantes à base de savon de sodium ou de calcium et de borax destinées à protéger et à lubrifier les fils d'acier avant les opérations de retréfilage;
 4. les préparations pour la lubrification des machines, appareils et véhicules.

⁽¹⁾ JO L 256 du 7.9.1987, p. 1.